

Lettre ouverte à Fabienne Rosenwald, directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Madame la directrice,

Nous, personnels de la DEPP, vous adressons cette lettre **ouverte suite à l'assemblée générale qui a réuni une quarantaine de personnels le 8 novembre 2022.**

Les personnels présents ont fait remonter un sentiment de mal-être face à des orientations auxquelles ils n'ont pas été associés et dont ils ne sont pas informés, sauf par le bouche à oreille et à se retrouver devant le fait accompli. Suite à ce constat, nous vous relatons les difficultés rencontrées.

Les personnels utilisateurs de SAS sont confrontés au problème de l'abandon de ce produit qui est un sujet récurrent depuis de nombreuses années. Les calendriers se succèdent et, le dernier repoussant sans cesse la date fatidique, ils en deviennent peu crédibles et donc non suivi d'effet. Si cette fois la date de fin 2023, dont on entend parler dans les couloirs, est la bonne, elle mériterait une communication appuyée qui la rende crédible.

Un pilotage du projet, associant les personnels concernés, permettrait d'éviter que chaque bureau se débrouille seul dans son coin et de s'interroger sur les moyens nécessaires : la traduction des chaînes de production est-elle compatible avec le maintien de la charge de travail habituelle ? quel accompagnement va être proposé ?

Les personnels sont inquiets et déplorent un manque de concertation et d'information anxieuses.

Pour ajouter à leur inquiétude sur SAS, les applications qui étaient développées et maintenues par le CISAD sont progressivement remplacées par le logiciel Sphynx. Or ce logiciel ne permet pas de répondre précisément aux besoins des utilisateurs. La qualité des enquêtes s'en trouve affectée, tant concernant leur gestion que les données produites. Là encore, les personnels ne sont pas associés à un choix lourd de conséquences.

Puis, ils ont également découvert au moment le plus critique du constat que le chargement de la BCP ne serait plus assuré par le CISAD. Depuis le départ de Jean-Paul Cabes au mois de mars 2022, seul et dernier agent du CISAD travaillant sur la base de données, personne n'est plus en mesure d'effectuer ce travail. Les statisticiens et statisticiennes sont donc priés de dégager du temps pour préparer et charger leurs données, sans connaissances précises de la structure de la base de données.

Nous nous interrogeons sur l'évolution du rôle du CISAD au sein de la DEPP, dont les missions sont de moins en moins tournées vers les besoins des statisticiens et statisticiennes. Ses attributions sont-elles vouées à changer ? Si c'est le cas, les personnels de la DEPP ont besoin d'être consultés, en tant que premiers bénéficiaires des services du CISAD, sans quoi un climat de tension risquerait de s'installer avec le CISAD alors qu'aucun de ses agents n'est responsable de cet état de fait.

Les personnels statisticiens ont le sentiment qu'on les surcharge de travaux qui entraient auparavant dans le périmètre d'autres services.

Et que dire de la réponse à la demande qui a perdu sa certification Afnor alors qu'elle faisait la fierté des personnels de la DEPP ? Le service de réponse à tous les usagers et assuré par le DVE rentrait non seulement dans les missions de la DEPP en tant que service public mais permettait aussi aux statisticiens et statisticiennes de se concentrer sur d'autres missions en leur dégageant un temps certain.

Le service public n'est plus rendu et tous les usagers ne sont pas traités de manière égalitaire.

Enfin, il nous faut mentionner la question de la diffusion des travaux. Des publications sortent en retard, sont bloquées plusieurs mois par le cabinet, sans certitude qu'elles paraîtront un jour. Nous craignons que certaines publications soient parfois retardées pour des motifs politiques.

Outre le ressenti d'une absence de valorisation du travail fourni, les personnels de la DEPP peuvent se sentir complices malgré eux, de ces blocages. Cela soulève le problème de l'indépendance de la DEPP en matière de statistique publique alors qu'elle est devenue entièrement SSM sous votre impulsion. Le respect de l'indépendance de la statistique publique consacré par la charte des SSM nous paraît primordial.

Le code des bonnes pratiques de la statistique européenne comme [l'article 1 de la loi du 17 juin 1951](#) et la charte des services statistiques ministériels consacrent l'indépendance de la statistique publique : *« l'indépendance couvre toutes les étapes du développement, de la production et de la diffusion de statistiques : sources, méthodes, définitions, techniques, calendriers et contenu de « toutes les formes de diffusion », gestion interne, exécution du budget. Les publications statistiques sont clairement distinguées des communiqués politiques et diffusées séparément. L'indépendance s'exerce à l'égard de toutes les parties prenantes : groupes d'intérêt, partis politiques, autorités et administrations nationales et européennes. »* ([p. 8 charte SSM](#)) Une question encore : pourquoi avoir arrêté la diffusion du compte rendu du comité de direction ? Ces comptes rendus étaient régulièrement diffusés jusqu'en 2019. Pourquoi avoir arrêté, alors que c'était une source d'information pour tous les personnels de la DEPP ? Depuis 2019, seuls quelques compte-rendu ont été publiés, le dernier datant du 17 octobre 2022. Mais il n'a pas été diffusé aux agents, seule la hiérarchie en ayant été destinataire.

Les personnels ressentent une perte de sens dans leur travail. La qualité ne semble plus être au cœur des préoccupations de la DEPP. Ils se sentent exclus et ramenés à de simples exécutants. Il est de moins en moins fait appel à leur savoir-faire, leurs compétences. Leur expérience et leur avis ne sont plus sollicités.

Afin de mettre fin à cette situation qui met en difficulté les agents, nous demandons que les personnels de la DEPP soient associés aux décisions et orientations prises, d'en être informés. En somme, nous demandons de pouvoir remplir pleinement notre rôle de service public, dans le respect de l'indépendance statistique. Et de disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement de nos missions.

Nous souhaitons également aborder la question des travaux qui sont annoncés devoir durer 3 années en site inoccupé. Où la DEPP sera-t-elle relogée ? Nous demandons votre appui pour que les locaux temporaires soient situés dans Paris intra-muros. Nous demandons que les surfaces attribuées aux agents soient suffisantes pour travailler dans de bonnes conditions (10 m² de bureau effectif par agent) et que les agents puissent bénéficier d'un accès à une offre de restauration équivalente à celle qui leur est proposée aujourd'hui.

Ensuite de nombreuses interrogations portent sur le bâtiment du site Dutot après les travaux. Le SAAM annonce une réfection complète des plateaux pour les adapter aux nouveaux modes de travail, notamment liés au développement du télétravail. Les personnels réunis en assemblée générale ont clairement exprimé leur rejet de tous bureaux partagés, nomades ou d'open spaces. Sur ces points également, nous avons besoin de votre engagement ferme pour défendre nos conditions de travail.

Nous vous remercions de bien vouloir recevoir une délégation d'agents de la DEPP, accompagné de la CGT, pour discuter avec vous de l'ensemble de ces questions.